



TOURNE, TOURNE ET TOURNE !

Depuis plusieurs mois pour ne pas dire années, Madame la Directrice en Chef impose de manière systématique des rondes horaires pour la prévention du risque suicidaire.

Des mesures supposées être **URGENTES, EXCEPTIONNELLES et pour une COURTE DUREE.**

Le bureau local **FO Justice** constate que cela fait des mois qu'il s'agit des mêmes personnes détenues (entre 8 et 10) qui chaque nuit, sont en surveillance horaire, **en contradiction avec les modalités qui régissent les rondes de surveillances spécifiques.**

C'est sans oublier que ces rondes spécifiques, nommées « **rondes horaires** » sont dispatchées dans tous les bâtiments.

ET C'EST LA QUE COMMENCE LA COURSE CONTRE LA MONTRE POUR NOS AGENTS, CAR IL FAUT RESPECTER L'HORAIRE PILE !

Notre organisation syndicale se pose les questions suivantes :

- ➔ La Directrice a-t-elle réfléchi à la difficulté de mise en application de ces surveillances pour les agents ? Comment est-il possible de faire une surveillance simultanément aux quatre coins des bâtiments tout en réalisant les relèves de miradors à des horaires bien précis ?
- ➔ Comment les agents ronds identifient et priorisent les personnes détenues qui représentent le plus un risque imminent de passage à l'acte ? Sachant que, plus elle sera réveillée, plus ses angoisses le seront et par là, un risque de passage à l'acte accentué !
- ➔ Qu'évalue la CPU prévention suicide sur le CP Le Havre ?

Pour le bureau local **FO Justice**, ces rondes doivent avoir du sens et être exceptionnelles, comme l'indique la **note DAP du 31 juillet 2009** ainsi que la **note de service 199-2022** interne à l'établissement.

VERIFIEZ PAR VOUS-MÊME MADAME !

Madame la Directrice, vous avez créé une situation pérenne et perpétuelle qui ne devrait pas être et qui met à mal le bon sens de ces rondes.

C'est pourquoi, le bureau local FO Justice vous prie de bien vouloir y mettre de l'ordre !

Vous y gagnerez en respect de la part des agents, dont vous ne semblez pas vous soucier, pas plus des difficultés qu'ils rencontrent pour réaliser ces rondes tout en respectant des horaires bien définis en service de nuit.

Lorsqu'un agent ose vous alerter sur les difficultés rencontrées, vous avez pour seule réponse de leur invoquer le code de déontologie !

Très clairement, la prévention suicide se fait par un travail quotidien et **non pas en faisant cavalier des agents épuisés en service de nuit parce qu'ils contrôlent toujours les mêmes personnes détenues positionnées sur ces rondes !**

Comment font les autres établissements ?!

Madame le directrice, fermez votre parapluie, respectez vos personnels et la population pénale réveillée et dérangée toute la nuit, avec toutes les conséquences que cela engendre : réveil de la crise suicidaire qui a pour seule conséquence de l'intensifier ; fatigue de l'ensemble de la population pénale et répercussion sur les agents ; risque de conflits accentué voire d'agression sur les personnels.

Faites preuve de bon sens !

Appliquez les directives nationales !

Le syndicat local **FO Justice** s'insurge et s'indigne que notre établissement soit le dernier bastion de notre Direction Interrégionale à multiplier ces rondes abusives et pour la plupart inutiles.

Le syndicat local **FO Justice** condamne le mépris et l'indifférence de la Direction locale à l'égard des personnels, de leur santé physique et psychologique.

Le syndicat local **FO Justice** exige l'application de la note nationale déjà mise en place dans les établissements voisins !

Le bureau local **FO JUSTICE**
Le 18 Octobre 2022

